

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230203CM001 -

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 27 janvier 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame PRIGENT a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 09/02/2023

Publication le 09/02/2023

---

**20230203CM001 - Rapport d'activités et de développement durable 2021 d'Orléans Métropole**

En vertu de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant d'Orléans Métropole sont entendus.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Le conseil municipal décide :*

*- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités et développement durable 2021 d'Orléans Métropole.*

Le rapport d'activités et développement durable 2021 d'Orléans Métropole est consultable sur le site d'Orléans Métropole.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 6 février 2023  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
Affaires générales



*M. au*

Orléanne MARTIN-CHABBERT